



LA PAGE D'INFOS DE LA CGT TRESOR DE L'YONNE

N° 3 spécial CAP du 16 mars 2010

COMPTE RENDU DE MANDAT CAP LOCALES TABLEAUX D'AVANCEMENT ET LISTES D'APTITUDE A CONTROLEUR

Les notes de service du 04 février 2010 ont rappelé les **critères généraux** pour les avancements de grade et la liste d'aptitude à contrôleur :

- pour les Tableaux d'avancements :
 - prise en compte de l'échelon, puis du total des évolutions de note , puis de l'ancienneté
 - avec priorités d'inscription, dérogations et fléchage des agents en fin de carrière
 - le nombre d'emplois à pourvoir est calculé en fonction du nombre total d'emplois autorisé pour le réseau rapporté à l'effectif du département des agents ayant vocation.
- pour la liste d'aptitude :
 - S'engager à se mettre à la disposition de l'administration pour rejoindre tout poste
 - Ne pas avoir bénéficié d'une promotion par liste d'aptitude depuis les 10 dernières années
 - les critères de l'évaluation - notation sont maintenus

Comme l'an passé, on peut postuler même si l'on n'a pas 40 ans. Il n'y a plus de limite d'âge, donc les agents proches de la retraite peuvent être nommés dans le corps des contrôleurs. Ils doivent simplement rester 6 mois en activité à partir de la date de leur nomination.

Siégeaient lors de ces CAP :

En catégorie C: Karine POLETTI (Pont sur Yonne) , Marie Lyse BEURGAUD (Aillant) et Régis HIVERT (Vermenton) .

En catégorie B: Chantal DUCHESNE (Auxerre) , Claudine BEAU (Tonnerre), Sophie NIEWIAROWSKI (Pont sur Yonne) et Bernadette CHANCEL (Chablis)

CONTACTS

Secrétaire: Alain GUYADER (permanent), tél: 06 32 07 36 03, a.guyader@wanadoo.fr.

Vos élus CGT en CAP :

En catégorie C: en AA1 : Karine POLETTI (Pont sur Yonne),
en AAP2: Marie Lyse BEURGAUD (Aillant sur Tholon),
en AAP1: Régis HIVERT (Vermenton) et Myriam BONHOMME (SIP de Sens).

En catégorie B: en C2: Nathalie FOURNILLON (Saint Florentin),
en C1 : Sophie NIEWIAROWSKI (Pont sur Yonne) et Bernadette CHANCEL (Chablis)
en CP : Claudine BEAU (Tonnerre).

Les tableaux d'avancement

Déclaration de la CGT

La CGT regrette que l'administration ait refusé de communiquer ses propositions avant la tenue de la CAP.

Comme l'année dernière, le fléchage décidé par la direction ne fait qu'accentuer le caractère injuste d'une sélection où le critère d'âge prend la place des critères définis par la note de service tels que les compétences et les aptitudes professionnelles.

Alors que l'administration parle toujours de volumes importants de contingent de promotion, en fait ceux-ci diminuent encore cette année pour notre département sauf en CP.

Nous vous rappelons que la CGT est toujours opposée aux modalités introduites en 2006 suite à la réforme de la notation :

- la déconcentration de gestion qui entraîne une inégalité de traitement en fonction du département
- la notation est le 2^{ème} critère de sélection et ce avant l'ancienneté dans l'échelon. Nous demandons d'ailleurs qu'il devienne le 3^{ème} et dernier critère, comme pour la filière fiscale.

La CGT revendique la suppression des grades non fonctionnels et demande un déroulement de carrière linéaire avec la seule prise en compte de l'ancienneté au sein des catégories.

Tableau d'avancement à AAP2 :

Selon la note de service peuvent être promus au grade d'agent d'administration principal du Trésor public de 2^{ème} classe les agents d'administration du Trésor public de 1^{ère} classe ayant atteint au moins le 5^{ème} échelon de leur grade et comptant au moins 6 ans de services effectifs.

Pour le département 10 agents remplissaient les conditions pour accéder à AAP2.

Les ratios donnent 5.56 places pour le département , soit 6 places en arrondissant à l'unité, et auxquelles l'administration ajoute 1 soit **7 agents à classer** .

Les agents seront nommés **au 1^{er} janvier 2010**.

Il n'y a pas d'agent de 58 ou + et l'administration propose donc :

- 1- **Chantal DESJEUX** (non nommée en 2009)
- 2- **Céline ROJOT** (non nommée en 2009)
- 3- **Christophe SERMET**
- 4- **Sébastien GIRARD**
- 5- **Pascal JACQUES**
- 6- **Sandrine JALTIER**
- 7- **Karine POLETTI**

Tableau d'avancement à AAP1 :

Selon la note de service peuvent être promus au grade d'agent d'administration principal du Trésor public de 1^{ère} classe les agents d'administration principaux du Trésor public de 2^{ème} classe ayant au moins 2 ans d'ancienneté dans le 6^{ème} échelon de leur grade et comptant au moins 5 ans de services effectifs.

Pour le département 17 agents remplissaient les conditions pour accéder à AAP1.
Le nombre d'agents à classer est de 5.64 arrondi à 6 +1 soit un total de **7**.

Les agents seront nommés **au 1^{er} janvier 2010** .

Les agents non nommés en 2009 sont inscrits en tête, après les agents de 58 ans et +.

L'administration propose donc :

Au titre des agents en fin de carrière « (58 ans et +) :

- **1- Chantal GAULARD**

Au titre des autres agents :

- **2 - Daniel GIRARD** (non nommé en 2009)
- **3- Claude POTHIN**
- **4- Clara LAINELLE**
- **5- Véronique RIFFAULT**
- **6- Sylvie BISSON**
- **7- Corinne BOUGIS**

Tableau d'avancement à C1 :

Selon la note de service peuvent être promus au grade de contrôleur du Trésor public de 1^{ère} classe , les contrôleurs de 2^{ème} classe ayant atteint le 7^{ème} échelon depuis au moins deux ans et qui justifient de cinq années de services en catégorie B.

Les agents seront nommés **au 1 Janvier 2010** .

Pour le département 9 agents remplissaient les conditions pour accéder à C1.

Le nombre d'agents à classer est de 2.59 arrondi à 3+1 soit un total de **4**.

L'administration propose donc :

- **1- Chantal LOISON**
- **2- Catherine MARTIN**
- **3- Laurence ALRIC**
- **4- Karine MOURIER**

Tableau d'avancement à CP :

Selon la note de service peuvent être promus au grade de contrôleur principal du Trésor public , les contrôleurs de 1^{ère} classe ayant atteint le 4^{ème} échelon de leur grade.

Les agents seront nommés **au 31 août 2010**.

Dans le département , 16 agents remplissent les conditions pour accéder à CP, les ratios donnent 7.63 places pour le département, soit 8 places en arrondissant à l'unité, et auxquelles l'administration ajoute 1 soit **9 agents à classer**

L'administration propose donc :

Au titre des agents en fin de carrière « (58 ans et +) :

- **1- Annick COCHET**
- **2- Marie France COMPERAT**
- **3- Catherine WEBER**

Au titre des autres agents :

- **4- Muriel DESCOINS (non nommée en 2009)**
- **5- Nadine PETIT**
- **6- Viviane RALLU**
- **7- Chantal DUCHESNE**
- **8- Jean Louis CHARBOIS**
- **9- Liliane CARN**

Vote : Compte tenu de nos revendications et de notre désaccord sur l'établissement des tableaux d'avancement avec la prédominance de la notation, les élues C.G.T, sans remettre en cause la qualité des agents proposés, ont voté contre les tableaux d'avancement.

Commentaires

Ces CAP montrent à nouveau qu'avec ce système de notation, dénoncé par la CGT dès sa présentation, les évolutions de note prennent une place importante dans les sélections, et les différences entre agents s'intensifient avec le cumul des évolutions de note.

En matière de notation, nous constatons une nouvelle fois que « la rotation » n'est pas appliquée pour tout le monde et de la même manière.

Les CAP confirment l'importance de la note.

La campagne de notation 2010 a commencé et servira de base aux prochains avancements.

N'hésitez pas à contacter la CGT, ses élus pour mieux connaître vos droits et vos perspectives d'évolutions de carrière.

Question diverse posée par la CGT : quid de la mobilité géographique des promus par liste d'aptitude en B ?

Réponse : en fonction des besoins des postes et services et des situations des agents.

Les CAP centrales se réuniront :

- **le 23 juin pour la liste d'aptitude à B , les TA à C1 et CP ,**
- **le 24 juin pour les TA à AAP1 et à AAP2 .**

Les CAP locales se réuniront le 29 juin ou le 1er juillet pour les mutations.

La liste d'aptitude ou la 4^{ème} dimension

Pour l'année 2010, 44 agents étaient candidats (contre 52 en 2009) et 32 non candidats.

Sur les 44 agents candidats : **22** agents avaient un avis **très favorable** dont 1 déjà classé en 2009, **16** un **avis favorable**, 3 un avis réservé, 3 n'avaient pas d'avis.

Ainsi des 22 agents appréciés TF par les notateurs de 1er degré pour 2009 (dont 8 ont 3 fois TF) l'administration ne retient que 8 dossiers à partir des éléments subjectifs que sont les appréciations des notateurs.

Afin d'offrir plus de transparence au système, plus d'informations aux agents, la CGT a demandé des précisions sur les critères retenus cette année pour chaque dossier retenu ou non.

Déclaration liminaire des élues CGT :

Depuis la mise en place de la réforme de l'évaluation notation et de ses répercussions sur le déroulement de carrière des agents, la CGT n'a cessé de dénoncer les effets pervers de ce système.

L'exigence de reconnaissance des qualifications des agents de catégorie C est très forte dans nos services. Cette aspiration est juste car nos services font de plus en plus appel à des techniques nouvelles, des réglementations en évolution constante. La promotion par liste d'aptitude ne répond pas aux aspirations légitimes des agents.

Les élues CGT constatent les injustices que ce type de promotion introduit : beaucoup d'agents méritants et peu de places à pourvoir.

C'est pour toutes ces raisons qu'elles se déclarent une nouvelle fois contre ce type de sélection assis sur l'arbitraire, la subjectivité et de ce fait l'injustice.

Elles revendiquent le remplacement de la liste d'aptitude par un réel examen professionnel basé sur l'activité et les qualifications des agents, qui offrirait les garanties d'égalité et d'objectivité de traitement qui font défaut dans le système hyper sélectif de la liste d'aptitude.

Concernant la CAP de ce jour, les consignes de la DGFIP ne permettent de « récompenser » que 8 agents dont 1 classé l'an dernier.

Quarante quatre agents sont candidats parmi lesquels 22 que l'administration considère excellents, ils ont un avis très favorable sur l'appréciation 2009. Il y aura donc beaucoup de déçus.

Une nouvelle fois la CGT de l'Yonne conteste le système de notation qui n'est pas cohérent.

En effet, dans certains dossiers, les observations, les bonifications, les croix ne correspondent pas, au final, à la motivation donnée pour l'accès au grade supérieur.

Cette année encore, la CGT constate que des rapports circonstanciés figurent dans certains dossiers , ce qui fausse l'égalité de traitement.

Par ailleurs, elle constate l'augmentation des dossiers avec classements, par poste et service. Ce procédé introduit une injustice entre les agents suivant leur lieu de travail.

8 propositions ont été faites en début de séance par la parité administrative et maintenues tout au long de la réunion:

- | | |
|-----------------------------|---|
| 1) Maryse RICHOUX | T Pont sur Yonne (déjà classée en 2009) |
| 2) Patrick BLETON | TG |
| 3) Christine BRETIN | TG |
| 4) Corinne BOUGIS | l'Isle sur Serein |
| 5) Christian VABRE | Toucy |
| 6) Chantal HOUSSEL | Aillant |
| 7) Anne Marie BOYER | TG |
| 8) Brigitte FELDMANN | Auxerre EH |

INTERVENTIONS et COMMENTAIRES DES ELUES CGT

La CGT fidèle à ses principes s'est assurée qu'aucun des dossiers remarquables depuis plusieurs années ne soit écarté injustement.

Elle n'a pas cherché à mettre les agents en concurrence puisque tous les dossiers sont excellents.

Les critères développés au fur et à mesure par l'administration, nous semblent bien évidemment trop subjectifs puisque basés sur la notation et la politique des quotas. Cela laisse à l'administration toute latitude pour interpréter la valeur professionnelle des agents et faire apparaître d'une année sur l'autre de nouveaux critères.

A l'occasion de l'étude d'un dossier, les élues CGT sont intervenues sur le fait que l'administration classait les agents dans les postes et services, ce qui ne correspond vraiment pas à un critère d'appréciation de la valeur professionnelle des agents. C'est en fait un 2^{ème} niveau de déconcentration qui engendre encore plus d'iniquité entre les agents.

Cette année, pour l'administration, il fallait être très bon sur les 3 dernières années et être capable de « prendre une autre dimension, de se projeter dans ses nouvelles fonctions »

.....sûrement vers le futur 2012 et l'inconnu !

Le président a indiqué qu'il prenait ses responsabilités et assumait ses choix.

Les élues CGT ont insisté pour connaître précisément les critères retenus pour l'inscription ou non à la liste d'aptitude et ont déploré la persistance de rapports circonstanciés dans le dossier de certains candidats qui faussent l'égalité de traitement des agents.

L'administration a reconnu utiliser ces rapports afin de l'éclairer dans ces choix, d'en avoir même sollicité pour certains dossiers.

La CGT a bien évidemment dénoncé encore une fois le manque de transparence de cette liste d'aptitude, qui fausse le dialogue social, puisque ces informations informelles ne sont pas communiquées aux agents concernés, aux élus avant la CAP.

La CGT a voté contre le principe de la liste d'aptitude, et non pas contre la valeur professionnelle des agents retenus bien sûr.

LA LISTE D'APTITUDE C'EST SUBJECTIF ET ARBITRAIRE !

INFOS :

- **30 mars 2010** CAP Contrôleurs : mouvement spécifique sur postes du 01/07/2010 + révisions de note 2009
- **31 mars 2010** CAP Agents d'administration : mouvement spécifique sur postes du 01/07/2010 + révisions de note 2009 (1er jour)
- **1er avril 2010** CAP Agents d'administration : mouvement spécifique sur postes du 01/07/2010 + révisions de note 2009 (2ème jour)
- **29 avril 2010** CAP Inspecteurs : affectation au titre de l'article 37

BULLETIN D'ADHESION



Solidaire, pas solitaire : c'est ça le Syndicat CGT

Alors, je me syndique...

Nom :

Prénom :

Affectation :

Grade :

Indice :

Date :

déclare adhérer au Syndicat National du Trésor CGT.

Signature :